

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin (74270)</b>	<b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du lundi 25 novembre 2019</b> Par suite d'une convocation en date du 18 novembre 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 25 novembre 2019 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 09 <b>Délibération n°D_2019_11_25_04</b>	Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absente ayant donné procuration : Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie Absents excusés : Mme Nathalie Venancio, M. Aurélien Chaîne Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.

**Objet : Budget lotissement M14 – Exercice 2019 - Décision modificative n°3**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2019 de la commune,

Vu la délibération n°D\_2019\_09\_23\_02 du 23 septembre 2019 autorisant la décision modificative n°1 du budget lotissement de l'exercice 2019,

Vu la délibération n°D\_2019\_10\_10\_02 du 10 octobre 2019 portant retrait de la décision modificative n°1 du budget lotissement de l'exercice 2019,

Vu la délibération n°D\_2019\_10\_10\_04 du 10 octobre 2019 autorisant la décision modificative n°2 du budget lotissement de l'exercice 2019,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°3 suivante du budget lotissement de l'exercice 2019 :

**Section d'investissement**Recettes d'investissement

1641 – Emprunts en euros	+	70 000.00 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	+	<b>70 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal, autorise, la décision modificative n°3 du budget lotissement de l'exercice 2019 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le : 27 novembre 2019 Et de la publication le : 26 novembre 2019	Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 26 novembre 2019 Le Maire, Alain CHAMOSSET
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------